

DECLARATION DE CHIENS DE 1^{ère} et 2^{ème} CATEGORIE

DOCUMENTS A FOURNIR :

- 1- Identification du chien : carte de tatouage ou puce électronique
- 2- Certificat d'inscription au « livre origine française » : L.O.F.
- 3- Certificat de stérilisation : uniquement pour les chiens de 1^{ère} catégorie
- 4- Vaccination antirabique : certificat vétérinaire
- 5- Assurance responsabilité du déclarant
- 6- Pièce d'identité du déclarant + numéro téléphone+filiation pour les personnes nées à l'étranger
- 7- Evaluation comportementale du chien avec un vétérinaire agréé Préfecture
- 8- Formation du maître : liste des formateurs agréés, à voir sur site internet de la Préfecture rubrique « particuliers », idem pour les vétérinaires.
- 9- Remplir le dossier de délivrance d'un permis de détention

Pour les imprimés relatifs aux demandes de permis de détention et permis provisoire de détention ; Ils sont disponibles aux adresses suivantes sur internet :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13996_01.do (permis de détention)

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13997_01.do (permis provisoire)

* permis provisoire : pour les chiens à partir de 8 mois jusqu'à 12 mois = évaluation comportementale – après 12 mois = permis détention